



Problème mécanique après vente

Par **Cora remy**, le **15/01/2018** à **11:05**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule, une Skoda octavia 1.6 tdi 105 cv le 22 décembre 2017.

Mais voilà, la personne m a décontracté suite à un problème de vanne egr.

Lors de mon achat, la vanne avait été remplacé par le garage chez qui je l ai acheté puisque le problème m était arrivé sous garantie (en mai 2017). Je n avais depuis plus rencontré de problème.

Lors de la vente j ai fourni l attestation de remplacement de l egr à l acheteur.

Je rappelle que la vanne à été contrôlé chez Skoda par l acheteur et qu' il ont confirmé le problème.

J ai donc appeler le garage où je l ai acheté, et la personne me dit qu il ne feront rien car la garantie ne fonctionne ne fonctionne pas sur une autre personne, qu' il ne faisait pas une garantie sur une garantie.

Une question parmi tant d autre qui trotte dans ma tête, une pièce changé ne dispose t elle pas d une garantie légale propre à elle ?

Que dois je faire ?

Existe il un article de loi ?

Aidez moi, merci.

Par **Visiteur**, le **15/01/2018** à **13:41**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas le kilométrage?

Techniquement, c'est fréquent, qu'elle s'encrasse, ceci arrive lorsque un moteur diesel est utilisé en mode urbain avec arrêts fréquents, petits parcours, etc...

Assurez vous bien qu'un simple nettoyage de la vanne EGR à l'hydrogène ou via un additif-carburant ne serait pas suffisant, surtout car elle est récente.

Juridiquement prenez contact avec le service client car il est anormal que l'on vous refuse la garantie qui est attachée au véhicule, pas à la personne.

Par **Visiteur**, le **15/01/2018** à **13:44**

Bonjour,
la réponse du garage est très étonnante ! Mais de toute façon, ce n'est pas votre soucis ?
C'est au nouveau propriétaire de régler ce problème ?

Par **Cora remy**, le **15/01/2018** à **15:06**

merci pour vos réponse,

la vanne à 8 mois (changée en mai 2017)et elle a été changé à 136000 de mémoire,
aujourd'hui le véhicule en à 145000 à peu près.

Il y a certes la garantie commerciale, que le garage donne, mais en l'occurrence, et en m'étant penché sur la chose, c'est la garantie légale de la vanne qui ne serai pas respectée.

Il est vrai que c'est le problème de l'acheteur maintenant et m'a dit qu'il ferai ce qui a à faire à ses frais mais je ne suis tout de même pas l'aise vis à cis de ce c..... de revendeur qui ne veut rien savoir.

si il existe un article de loi je suis preneur.

merci beaucoup.Tapez votre texte ici pour répondre ...